



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/9465  
6 octobre 1969  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 6 OCTOBRE 1969, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE  
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU LIBAN

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur ce qui suit :

Le vendredi 3 octobre 1969, à 23 heures, un détachement des forces armées israéliennes venant du territoire syrien occupé, à l'est de la rivière Hasbani, a franchi la frontière libanaise et pénétré à deux kilomètres à l'intérieur du territoire libanais. Parvenu aux villages de Al-Dhyrjat et Tal-Allmery, il a fait sauter cinq maisons.

Au même moment, un hélicoptère israélien a déposé des troupes armées dans le village libanais de Aytaroun au nord-est de Bentjbeyl, à un kilomètre et demi de la frontière. Ces troupes ont attaqué Aytaroun et tiré sans discrimination sur la population civile innocente; trois civils ont été kidnappés et quatre autres ont été blessés parmi lesquels deux femmes.

Ces deux attaques non provoquées ont été commises par Israël au mépris des principes du droit international. Elles constituent une violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Accord d'armistice libano-israélien.

Des rapports émanant d'Israël prétendent que ces attaques étaient dirigées contre les feddayins. Mon gouvernement nie énergiquement la présence de feddayins dans les villages susmentionnés. Nul n'ignore que les Israéliens ont recours à ce genre de prétexte chaque fois qu'ils veulent attaquer le Liban, afin de justifier leur agression.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent,  
(Signé) Edouard GORRA

69-22074

